



RAPPORT D'ÉVALUATION

de la convention de subventionnement 2011-2014

entre

la République et canton de Genève

département présidentiel
département de l'instruction publique, de la culture et du sport

ci-après *le Canton*

la Ville de Genève

département de la culture et du sport

ci-après *la Ville*

et l'association Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains

ci-après *le FIFDH*

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
1.1. Contexte de l'évaluation	3
1.2. Démarche	3
1.3. Remarque	3
2. EVALUATION	4
2.1. Correspondance entre le projet du FIFDH et le cadre politique de la Ville et du Canton	4
2.2. Relations entre les parties signataires	4
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	5
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties	6
2.3.1. Réalisation des engagements du FIFDH	6
2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques	8
2.3.3. Bilans financiers et comptables	10
2.4. Réalisation des objectifs du FIFDH	14
3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	18
ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD	19
ANNEXE 2 : TABLEAU COMPARANT LE PLAN FINANCIER, LES BUDGETS ET LES COMPTES	25
ANNEXE 3 : AUTRES ANNEXES A DISPOSITION	27

1. Introduction

1.1. Contexte de l'évaluation

Le 22 décembre 2010, la Ville, le Canton et le FIFDH ont signé une convention de subventionnement pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Conformément à l'article 22 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités et les exercices 2011, 2012 et 2013, ainsi que sur les éléments déjà connus de l'année 2014.

1.2. Démarche

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants de la Ville, du Canton et du FIFDH. Ces représentants se sont réunis à deux reprises pour discuter du contenu du rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

1.3. Remarque

Le département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), chargé de la politique de solidarité internationale, a été remplacé en 2012 par le département de la sécurité (DS). Depuis les élections de fin 2013, et selon une nouvelle répartition des tâches, c'est le département présidentiel (PRE) qui est chargé de la politique de solidarité internationale. Pour faciliter la lecture de ce rapport, il sera uniquement fait mention du département présidentiel (PRE).

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le projet du FIFDH et le cadre politique posé par la Ville et le Canton, les charges financières liées à la gestion de l'association, les engagements des parties ainsi que les réalisations du FIFDH. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

2.1. Correspondance entre le projet du FIFDH et le cadre politique de la Ville et du canton (art. 2, 3 et 5 et annexe 1)

La convention confirme que le projet culturel et de sensibilisation au respect des droits humains du FIFDH (article 5) correspond à la politique culturelle de la Ville et à la politique culturelle et de sensibilisation au respect des droits humains du Canton (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4).

Atteint

Le projet culturel et de sensibilisation au respect des droits humains de FIFDH mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention. Il est en adéquation avec la politique culturelle et la politique de solidarité internationale des deux collectivités publiques. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3 et 2.4.

2.2. Relations entre les parties signataires

2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001 (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à la mise en œuvre de la présente convention (art. 20).

Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la présente convention.

Atteint

Dans le cadre du suivi de la convention, des rencontres et échanges ont eu lieu chaque année pour discuter de l'atteinte des objectifs et des comptes. Toutes les informations demandées ont été communiquées de manière transparente et avec célérité.

Le 2 août 2013, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a sollicité la Fiduciaire Edmond Favre SA pour analyser le management et la gestion des ressources humaines de l'association FIFDH. Les conclusions de cet audit, livrées le 2 octobre 2013, font état d'une bonne gestion des ressources humaines, tout comme de la qualité de la tenue comptable et de la gestion salariale. Quelques recommandations d'amélioration sont proposées, notamment la mise en place d'une comptabilité analytique pour aider la direction à opérer ses choix stratégiques. En ce qui concerne la gouvernance de l'association, il ressort que les règles de gouvernance sont correctement appliquées mais nécessitent d'être renforcées dans le but d'accompagner la croissance de l'association. La fiduciaire relève par ailleurs la qualité de l'accueil que lui ont réservé la direction et les collaborateurs-trices du FIFDH.

2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

La Ville, le Canton et l'association FIFDH entretiennent de bonnes relations et sont satisfaits de la qualité de leur collaboration.

2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

<p>Chaque année, au plus tard le 31 juillet, le FIFDH fournit à la Ville et au Canton :</p> <ul style="list-style-type: none">• ses états financiers ;• son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée. <p>Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.</p> <p>Les comptes audités et le rapport des réviseurs seront remis à la Ville et au Canton au plus tard le 30 septembre.</p> <p>(art. 8)</p>	Atteint
---	---------

Les documents ont été remis dans les délais.

<p>Le 31 octobre 2013 au plus tard, le FIFDH fournira à la Ville et au Canton un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2015-2018) (art. 7).</p>	Atteint
---	---------

En raison du changement de personnel au niveau de la direction du FIFDH, le délai de remise du plan financier 2015-2018 a été légèrement différé.

2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables du FIFDH, de la Ville et du Canton. Les engagements du FIFDH en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

2.3.1. Réalisation des engagements du FIFDH

Le FIFDH s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Il ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Atteint

Conformément à l'article 8 de la LIAF, le FIFDH s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel il peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et du Canton (art. 6).

Chaque année, le FIFDH sollicite des appuis financiers auprès d'institutions publiques et privées, ainsi qu'auprès de sponsors et de fondations. Si les soutiens issus d'organismes privés sont allés en diminuant, on note en revanche une forte hausse des contributions des fondations et sponsors. Cela s'explique par le fait que le FIFDH a engagé une personne pour la recherche de fonds afin d'optimiser ses chances d'obtenir des financements privés et d'atteindre un équilibre par rapport aux fonds publics.

Mentionner le soutien de la Ville et du Canton sur tout document promotionnel produit par le FIFDH.

Atteint

Le logo de la Ville et les armoiries du Canton doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).

Le soutien de la Ville et du Canton a été mentionné sur tous les supports de communication : affiches F2 et F4, affichettes programmes, catalogues, site web (avec hyperlink), sur les totems disponibles à la Maison des arts du Grütli et à l'Auditorium Ardit, ainsi que lors des cérémonies d'ouverture et de clôture du Festival. Tous les logos ont été validés par les services de communication compétents.

Les conseiller-e-s administratifs-ves et conseiller-e-s d'Etat ont été invité-e-s à prononcer une allocution lors des cérémonies d'ouverture et de clôture.

A chaque édition, plusieurs soirées « un film, un sujet, un débat » ont été co-présentées par la DGVS (Ville de Genève), le bureau de la solidarité Internationale (Canton de Genève) ou encore Agenda 21 (A21-Ville durable).

Observer les lois, arrêtés du Conseil d'Etat, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 10).

Atteint

L'horaire de travail en vigueur au FIFDH est de 9h à 18h, avec une heure de pause à midi, soit une semaine de 40 heures.

Tous les employés du FIFDH ont été au bénéfice d'un contrat de travail, incluant les vacances et toutes les assurances et prestations sociales.

Les salariés à l'année bénéficient de 4 semaines de vacances.

L'audit réalisé en 2013 par un organe indépendant mandaté par le Canton a conclu qu'aucune anomalie n'avait été constatée au niveau de la gestion du personnel, en particulier concernant les salaires et les charges sociales.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11).

Atteint

Le FIFDH respecte le principe de la signature collective à deux, validée chaque année par l'Assemblée Générale. Les signataires autorisés pour l'édition 2014 sont : Léo Kaneman, Isabelle Gattiker et Nicole Mudry (comptable).

Avant paiement, toutes les factures sont validées par le responsable du secteur concerné (organisation, voyages, hôtels, communication ou presse). Elles sont ensuite codées par l'administrateur, co-signées par la direction, puis saisies en parallèle par la comptable.

Les fiduciaires externes du Festival ont été : Compta centre (2003-2007) et Christian Masson (2008-2013). En 2014, ce sera CMB révision.

L'audit externe de 2013 n'a constaté aucune anomalie relative aux procédures de contrôle interne.

S'engager à :

adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives ;

ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable ;

constituer les archives historiques ;

conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.

(art. 12)

Atteint

Les archives ont été classées après chaque édition dans des classeurs dédiés et clairement numérotés. Ils sont rangés dans des armoires anti-feu fermées à clé.

Les archives numériques (serveur) font l'objet d'une sauvegarde supplémentaire chaque soir et conservées sur des disques durs.

Les archives internet (anciens sites) sont disponibles online :

<http://www.fifdh.org/2014/index.php?rubID=15&lan=fr>

Les affiches, programmes et catalogues de toutes les éditions ont été envoyés à la cinémathèque suisse en septembre 2013.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.

Ne pas faire de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues.

Respecter les principes du développement durable.

(art. 13)

Atteint

Le FIFDH n'a utilisé que les supports SGA et Colonnes Morris (pas d'affichage sauvage), et il a réduit sa production de matériel publicitaire au strict minimum.

Dans un souci de rationalisation des supports de communication, au lieu de produire un

catalogue et un supplément dans le Temps, le FIFDH a fondu les deux en un seul support magazine, encarté dans le Temps.

Aucune publicité n'a été faite pour du tabac, de l'alcool ou des drogues.

Toute l'équipe a pour instruction de n'imprimer que les documents nécessaires à l'archivage, sur du papier recyclé.

Tout le papier est systématiquement recyclé.

Le personnel est encouragé à utiliser des couverts lavables ou biodégradables.

Le FIFDH encourage le personnel à utiliser les transports publics. Les invités du Festival sont également tous accompagnés en transports publics, sauf exception.

2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques

Le FIFDH est autonome quant aux choix de son programme, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec l'annexe 1. Les collectivités publiques n'interviennent pas dans le choix de la programmation des projections et débats (art. 14).

Atteint

La Ville et le Canton laissent le FIFDH totalement libre de ses choix dans sa programmation des projections et débats.

La Ville, par l'intermédiaire du département de la culture et du sport, s'engage à verser une subvention d'un montant annuel de 125'000 F.

Atteint

Le Canton, par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et du département présidentiel (PRE), s'engage à verser une aide financière annuelle selon la répartition suivante :

Année :	DIP :	PRE :	Total :
2011	45'000 F	90'000 F	135'000 F
2012	65'000 F	100'000 F	165'000 F
2013	65'000 F	100'000 F	165'000 F
2014	65'000 F	100'000 F	165'000 F

(art. 15).

La Ville et le Canton ont versé les subventions conformément à la convention.

La Ville met gracieusement à la disposition conjointe de Festival Tous Ecrans et du FIFDH des bureaux sis à la Maison des Arts du Grütli. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention entre la Ville et les deux bénéficiaires. La valeur locative de ces locaux est estimée à 16'735 francs (base 2011), soit 8'368 francs par association. Ce montant doit figurer dans les comptes du FIFDH. Il sera indexé chaque année en fonction des informations fournies au département de la culture par la Gérance immobilière municipale.

Atteint

Pour la durée du festival, la Ville met à disposition du FIFDH les salles de projection et les locaux communs du Grütli, sous réserve d'accords avec les associations qui en bénéficient durant le reste de l'année.

La Ville peut accorder un soutien au FIFDH pour l'organisation d'une réception. Ce soutien doit faire l'objet d'une décision du Conseil administratif, suite à une demande écrite que lui aura adressée le FIFDH. En 2010, le montant de ce soutien était de 6'000 francs.

La Ville peut prêter gratuitement du matériel audiovisuel au FIFDH. Ces prêts doivent faire l'objet d'une décision du Centre multimédia, suite à une demande écrite que lui aura adressée le FIFDH.

La Ville peut mettre gratuitement à disposition du FIFDH des emplacements d'affichage sur les colonnes Morris. La mise à disposition de ces emplacements doit faire l'objet d'une décision du Service de la promotion culturelle, suite à une demande écrite que lui aura adressée le FIFDH.

La valeur de tout apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par les collectivités publiques au FIFDH et doit figurer dans ses comptes.

(art. 16)

S'agissant des subventions en nature, tous les engagements de la Ville ont été respectés tels que prévus par la convention.

La valeur de ces prestations en nature figure dans les comptes du festival.

Les contributions de la Ville et du Canton sont versées chaque année au mois de janvier et au mois de septembre, selon la répartition en pourcentage suivante :

Atteint

Mois	DIP	PRE	Ville
Janvier		100%	75%
Avril	75%		
Septembre	25%		25%

(art. 17)

Les contributions de la Ville et du Canton ont été versées selon les modalités de la convention.

2.3.3. Bilans financiers et comptables

Le FIFDH conserve 64% de son résultat annuel, calculé comme suit : (total des revenus monétaires - montant des subventions monétaires Canton et Ville) / total des revenus monétaires.

Le solde est réparti entre le Canton et la Ville au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, le FIFDH conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. Le FIFDH assume également ses éventuelles pertes reportées (art. 19).

Partiellement atteint

Le résultat cumulé au 31 mai 2014 pour la période contractuelle 2011-2014 est un bénéfice de 959.91 F. Les fonds propres s'élèvent pour leur part à 1'009.96 F. La Ville et le Canton transmettront prochainement au FIFDH leur décision concernant la restitution du solde de la créance.

La répartition du résultat annuel entre les collectivités publiques et l'association n'a pas été réalisée en conformité avec l'article 19. Les résultats annuels ont été comptabilisés dans le compte de résultat annuel puis affectés l'année suivante aux résultats reportés. Le bénéfice de l'exercice clôturé au 30 juin 2011 aurait dû être réparti entre les parties, soit dans le compte de réserve spécifique et la créance (Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention) et les déficits des exercices ultérieurs auraient dû venir en diminution. Le solde du compte spécifique (qui peut être positif ou négatif selon les résultats) doit correspondre au terme de la période contractuelle au montant à conserver par l'association ou restant à sa charge.

Il y aura lieu, à l'avenir, de respecter les dispositions relatives au traitement des résultats. Si cela n'est pas le cas, il incombe au DIP et/ou au PRE, après examen des comptes de la 1^{ère} année contractuelle, de rappeler au FIFDH cette obligation.

Un tableau détaillé comparant le plan financier de la convention et les comptes figure à l'annexe 2. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous.

2011

DEPENSES

-Le montant global s'est également révélé de 2.2% plus important que celui prévu.

-Logistiques et infrastructures (+36%) : Le recours à deux lieux de projection ainsi que l'utilisation de nouveau matériel en sont à l'origine.

-Locations de films (-35%) : Les frais de location des droits ont été moins importants.

-Frais d'organisation (-20%) : Les actions de préparation et de prospection ont été relativement moindres que prévu.

-Frais de réception (+20%) : plus élevés en raison d'un nombre d'invités sensiblement plus grand (ouverture et clôture) ainsi qu'en raison de soirées à la demande de partenaires (ex. TSR) pour lesquels un soutien supplémentaire a été accordé.

-Frais d'invitation (-18%) : La diminution est due à la prise en charge par certains invités de leurs propres frais de voyage.

-Frais de publicité (-10%) : Des économies ont pu être réalisées sur les travaux de graphisme.

-Honoraires et défraiements (+24%) : Le départ d'un membre de l'équipe a généré la nécessité de provisionner des honoraires en vue d'une restructuration interne.

- Frais divers de festival (-26%): Les charges liées à la tenue de la cafétéria et autres petits frais divers ont pu être comprimées.
- Frais événements ponctuels (-88%) : dédiés à des participations ou à l'organisation d'événements ponctuels destinés à promouvoir le festival, ces frais ont pu être réduits en raison de la baisse du nombre d'événements.
- Frais de fonctionnement (+24%): Cette augmentation se justifie par l'intégration des frais de fiduciaire dans le poste.

RECETTES

- Le montant global a été supérieur de 2,5% à celui planifié.
- Les subventions publiques et dons privés ainsi que les produits divers ont été respectivement surestimés de près de 2% et de 28%.
- Pour les subventions publiques, cela est dû à la surestimation du montant du loyer, et cela correspond dans les comptes à une prestation en nature de la Ville de Genève (équivalente).
Concernant les produits divers, le remboursement d'une assurance perte de gain a nettement modifié le montant budgété.
- Les recettes des entrées ont été nettement supérieures: elles ont augmenté de 22% par rapport à ce qui était prévu. Cela s'explique par des faits conjoncturels (printemps arabe) ainsi que par l'introduction d'une nouvelle thématique intitulée "fiction".
- Le festival a également fait un effort pour obtenir plus de sponsors, ce montant est donc de 80% plus haut que ce qui était prévu.

L'édition 2011 s'est soldée par un léger excédent de 2'914 CHF.

2012

DEPENSES

La nette augmentation des postes de charge suivants est à justifier :

- "Frais de films" (+56%)
- "Frais des infrastructures" (+46%)
- "Invités" (+97%)
- "Frais de réception" (+29%)

Le poste "Frais d'événements divers" a été multiplié par 13.

Les charges ont connu plusieurs changements de classification en raison de la refonte complète de notre plan comptable qui était trop simplifié, afin de tenir compte de plusieurs remarques concernant la clarté de lecture des comptes. Ce qui explique que cette année, durant laquelle a eu lieu ce changement de plan comptable, le regroupement des postes comptables ne sont pas fidèles à ceux de la demande de budget initiale puisque le budget a été élaboré sur la base de l'ancien plan comptable de l'an dernier.

Cela entraîne comme conséquence la difficulté de faire une comparaison avec l'année précédente ainsi que l'impossibilité de faire apparaître cette année une colonne "budget" dans les comptes révisés puisque la classification des dépenses et des recettes a été considérablement modifiée. Cette colonne budget a toutefois été dûment intégrée dans le plan comptable et dans notre saisie comptable. Une évaluation budgétaire comparative par poste pour cette année de transition est dès lors très difficile. Les nouveaux postes du nouveau plan comptable ont toutefois été regroupés dans les comptes révisés de manière cohérente afin de permettre malgré tout une appréciation de leur évolution. Les variations des postes suivent la logique de développement stratégique du festival. Il va de soi que le budget de l'année 2013 sera élaboré selon le nouveau plan comptable et la lecture comparative pour l'année qui vient en sera aisée, de même que l'intégration de la colonne budget dans les comptes révisés.

Les postes de charges qui ont augmenté correspondent au développement du festival. Il est vrai que cet exercice se solde sur un léger déficit qui correspond toutefois à moins de 1% du budget global (8'975.66 CHF moins le bénéfice reporté de 2'964.66 CHF, soit un déficit final de 6'011.02 CHF sur un budget de 1'035'525.26

CHF). Le petit déficit de cette année résulte notamment de coûts supplémentaires extraordinaires liés à la Nuit des droits humains qui a marqué le 10e anniversaire du FIFDH.

RECETTES

Les recettes comprennent une extourne pour facturation erronée (4'883 CHF), la somme juste est donc de 18'997 + 90'167 CHF.

L'édition 2012 s'est soldée par un léger déficit de 6'011 CHF.

2013

DEPENSES

-Infrastructures : les spectateurs étaient si nombreux qu'il a fallu louer des salles supplémentaires, ce qui a impliqué des frais pour les salles mais également pour les techniciens et la traduction. De même, certains invités ont indiqué qu'ils parlaient français, or, leurs connaissances n'étant pas suffisantes, il a fallu faire appel à des interprètes, ce qui a occasionné des frais non prévus.

-Salaires : certains montants prévus sous honoraires sont passés sous la rubrique « salaires ». Le poste de chargé de communication a aussi eu un impact mais c'est surtout le fait qu'il n'a pas été possible de séparer les frais salariaux de Zurich (environ 30'000 CHF) qui est à l'origine du dépassement de budget de ce poste. L'année prochaine, l'utilisation de la comptabilité analytique comblera cette lacune. Si on fait une estimation réelle, le dépassement du poste salaire ne se monte qu'à 10 ou 15%.

-Frais de publicité et d'imprimés : il s'agit de valorisation d'échanges de services/publicité avec des sponsors (et cela figure également dans les recettes).

-Frais de bureau, ils sont liés au partage des locaux avec le Cinéma Tous Ecrans. Les frais de chauffage ont augmenté et FIFDH a dû payer sa part. L'augmentation des frais de téléphone est due au fait que l'activité à l'internationale a augmenté et par conséquent les communications téléphoniques également. Le recours à Skype a été testé mais ne convient pas (le son trop fort) à ce genre d'activités où de nombreuses personnes doivent partager un espace travail ouvert.

-Frais divers : il s'agit des provisions liées à la TVA. Les provisions autres diverses (14'200.66 CHF) englobent les 10'000 CHF du DIP pour la Suisse alémanique, les 4'000 CHF du CA (Ville) pour la cérémonie d'ouverture et 200.60 CHF pour les colonnes Morris.

RECETTES

-Frais de publicité et d'imprimés : il s'agit de valorisation d'échanges de services/publicité avec des sponsors (et cela figure également dans les dépenses).

-Les recettes de la Suisse alémanique ont été intégrées, elles sont également (et à la même hauteur) ventilées dans les dépenses, pour correspondre aux comptes.

L'édition 2013 s'est soldée par un déficit de 30'500 CHF, qui sera résorbé lors de l'édition 2014.

2014

DEPENSES

-Cette édition comporte également la comptabilité du FIFDH Zürich (50'000 CHF + 38'505 CHF de recettes = 88'505 CHF).

-Cette édition a également été marquée par des restrictions budgétaires dues au déficit à rembourser (quasiment 37'000 CHF de déficit cumulé 2012-2013).

-Les charges de personnel ont connu une légère augmentation, due au salaire de la responsable du FIFDH Zürich (38'400 CHF). Si l'on fait abstraction de ce poste, elles ont été en réalité légèrement baissées (réel = 492'000 CHF).

- Les charges sociales ont augmenté à cause de la moyenne d'âge des employé-e-s qui a légèrement augmenté, aux paiements de LPP, et à cause d'une provision AVS légèrement insuffisante prévue en 2013.
- La location des films connaît une augmentation énorme d'année en année : les distributeurs et diffuseurs négocient des screening fees de plus en plus élevés, quel que soit le Festival, c'est une tendance générale et qui a été budgétée pour 2015-2018.
- Les frais de réception ont baissé de 20'000 CHF pour deux raisons : dans un contexte budgétaire extrêmement tendu, les réceptions ont été simplifiées. En parallèle, la Fondation pour Genève et la RTS ont payé directement les frais liés à leurs réceptions organisées à la Maison de la Paix et au Restaurant des Bastions (5000 CHF et 2500 CHF), frais que nous avons pris en charge l'année dernière avant remboursement de leur part.
- Les frais de publicité et imprimés ont également été réduits : le catalogue n'a pas été imprimé cette année, nous avons édité uniquement un magazine couleur encarté dans le Temps et distribué aux partenaires.
- Honoraires de tiers : ils semblent avoir été baissés – mais si l'on se réfère à 2012, il s'agit uniquement d'un choix comptable sur l'édition 2013, où une partie des défraiements avait été intégrée dans les Frais divers du Festival. Cela a été rétabli.
- Les frais d'événements ponctuels incluent les frais du FIFDH Zurich, d'où une nette augmentation.
- Les frais de comptabilité et de révision incluent également des frais FIFDH Zürich. Le contrôle accru des finances dans un contexte de déficit a aussi nécessité un temps de travail accru de la part de notre comptable.

RECETTES

- Les recettes 2014 incluent également les frais Zurich (équivalents aux dépenses). Dès 2015, la comptabilité sera séparée.
- Les recettes incluent donc également les recettes Zürich (38'505 CHF), ce qui fait grimper le pourcentage de fonds propres à 9%, contre 7% en 2013. Dès 2015, sans les frais Zürich, nous pensons monter nos fonds propres à 8%, ce qui représente en réalité une augmentation.

2.4. Réalisation des objectifs du FIFDH

La réalisation des objectifs est mesurée par les indicateurs définis à l'annexe 3 de la convention et par la réalisation du projet du FIFDH (art. 5 et annexe 1).

Le tableau de bord avec les indicateurs mesurés pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 figure à l'annexe 1 du présent rapport.

Commentaires du FIFDH concernant la réalisation des objectifs :

Prestation 1 : Organisation d'un festival/forum international sur les droits humains à Genève

Objectif 1 : Promouvoir et défendre les droits humains et contribuer à faire de Genève un pôle international des droits humains - Assurer la visibilité du festival dans les médias

Le FIFDH est devenu un rendez-vous incontournable au cœur de Genève. Comme l'a souligné le journal *Le Temps* sur sa première page, « *le FIFDH a battu tous les records* » avec des « *salles pleines à craquer* », et « *il est aujourd'hui le reflet de ce qu'offre de mieux la Genève internationale, rassemblant dans un même chaudron ambassadeurs et activistes, opposants et notables, cinéphiles et banquiers* ». Avec plus de 25 000 spectateurs en 2013 – une audience record – le festival s'affirme comme un événement cinématographique et une véritable plateforme d'échange incontournable au cœur de la Genève internationale.

L'édition 2013 a été une année charnière pendant laquelle on a assisté à une explosion de la fréquentation des jeunes ainsi qu'à une affluence record sur certains événements : des salles ont dû être doublées, triplées, et même – pour la soirée sur la Chine avec Ai Weiwei et sur la Russie avec les Pussy Riot - quadruplées.

Chaque année, de nombreuses personnalités participent aux débats, à l'instar de Juliette Binoche, Carla del Ponte, Edgar Morin, Javier Bardem, Ai Weiwei, Stéphane Hessel, Rithy Panh, Anna Politkovskaïa, Miguel Angel Estrella, Abderrahmane Sissako, Jean-Christophe Rufin, Shirin Ebadi (Prix Nobel), Vanessa Redgrave, Nancy Huston, Louise Arbour, Joseph Stiglitz (Prix Nobel), Russel Banks, William Hurt, ou encore l'artiste JR.

A travers ces personnalités et des collaborations actives avec le Canton et la Ville de Genève, le DFAE, l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Université de Genève mais aussi de nombreuses ONG, le FIFDH est un événement incontournable qui assure la promotion de valeurs inhérentes à la Genève Internationale, capitale des droits humains. En parallèle, le FIFDH acquiert une envergure nationale par une édition à Zürich en décembre 2013, au Tessin en juin 2014 et une série d'événements à Bâle et à Berne.

A noter que le FIFDH bénéficie également d'une extraordinaire couverture médiatique à travers ses partenaires : *Le Temps* (partenaire officiel), la RTS radio et télévision, le Huffington Post, Radio France Culture, *Le Courrier International*, Arte, TV5 Monde et Euronews. Tous les débats sont retransmis en direct dans le monde entier via le partenaire Dailymotion sur toutes les plateformes de réseaux sociaux et sur de nombreux sites internet (BBC et Channel 4, entre autres).

Objectif 2 : Encourager la création artistique, en particulier celle issue de pays de l'Est et du Sud, au service des droits humains

Le FIFDH a mis constamment en avant, à travers des films, mais aussi des expositions, la création artistique, en particulier issue des pays de l'Est et du Sud, au service des droits humains.

Depuis 2011, le festival a renforcé cette dimension et a communiqué autour de cet engagement, en mettant également à l'honneur les artistes activistes et opposants, comme Ai Weiwei, membre du jury international, mais aussi Taslima Nasreen, Zanele Muholi, ou en 2014 le collectif *Des Hommes Debout*, le caricaturiste syrien Hani Abbas, ou les vidéos réalisées par les habitants de Kanfranbel, sans oublier les nombreux cinéastes invités au Festival pour présenter leur film devant le public, comme en 2014 la cinéaste indienne très engagée pour les droits des femmes Madhureeta Anand, le cinéaste primé à Sundance Talal Derki, et le cinéaste coréen Lee Ju

Hyoung. Le grand cinéaste syrien Mohamed Malas a été arrêté à la frontière libano-syrienne alors qu'il se rendait au FIFDH, et l'indignation que cela a soulevé a permis sa libération immédiate.

Non seulement les artistes ont besoin d'un soutien accru, étant souvent les cibles des régimes ou des groupes qu'ils dénoncent, mais la médiatisation de leur travail artistique et de leur combat contribue grandement et de façon très efficace à promouvoir la cause qu'ils défendent et à inspirer d'autres.

Pour plus de détails, se référer au bilan du programme solidarité en annexe.

Objectif 3 : Développer des initiatives de solidarité et de partenariats/réseaux, notamment avec les pays de l'Est et du Sud

Une large part du programme du FIFDH, seul festival en Suisse en faveur de la dignité humaine, est consacrée à une solidarité active. Cette solidarité active est vitale pour les défenseurs, activistes et victimes des violations de la dignité humaine qui risquent leur vie sur le terrain.

Au-delà des relations étroites que le Festival entretient avec de nombreux festivals et ONG du sud et de l'est, il faut également mentionner le potentiel énorme de mobilisation et de sensibilisation qu'offre la retransmission live de nos débats grâce au streaming Internet live, notamment pour les causes parfois négligées par les grands médias, souvent largement relayées par les ONG et médias locaux comme ce fut le cas en 2013 pour l'Ouzbékistan, et ce sera le cas en 2014 pour la Syrie, « Yes we scan », le Souffle des Révolutions et le débat sur Guantanamo qui seront tous largement relayés dans les pays concernés.

En 2014, des hashtags dédiés ont été inaugurés pour chaque débat qui permettent au public international d'interagir avec le débat.

En tant que membre fondateur du réseau international regroupant les festivals des droits humains au niveau mondial (Human Rights Film Network), le FIFDH a continué de développer ses relations de coopération et l'invitation à Genève de représentants des festivals de films des droits humains partenaires situés dans des régions sensibles.

En 2014, des représentant-e-s de plusieurs festivals dédiés aux droits de l'homme sont invités, des Sahraouis, de Pologne, du Mexique et du Burkina Faso, avec qui le FIFDH entretient des relations très étroites, puisque Barbara Hendricks s'est rendue à Ouagadougou pour remettre le grand prix du Festival l'année dernière.

D'autres résultats concrets de l'édition 2013 peuvent être cités :

-Julienne Lusenge, lors de sa participation à la journée internationale des femmes dans le cadre du FIFDH, a rencontré Sandrine Salerno, et est depuis revenue en Suisse pour rencontrer des parlementaires à Berne et faire avancer la cause des femmes violées en RDC. Son ONG est à présent soutenue par la DGVS, et un documentaire sur elle et son travail est en cours de financement. Il sera programmé dans la case Temps Présent et réalisé par Nicolas Wadimoff, et produit par Intermezzo Films à Genève.

-Le FIFDH a proposé à Barbara Hendricks, marraine du Festival, de se rendre au Festival du film sur les droits humains de Ouagadougou, avec lequel le FIFDH collabore étroitement, pour remettre le grand prix. Ceci a eu un impact énorme dans tout le Burkina Faso et a réellement assis la crédibilité de ce Festival courageux.

-Suite à leur participation au Festival, Leïla Shahid et le Général Arieli Shauli ont décidé de faire un appel commun à l'ONU pour demander une reprise des négociations de paix au Moyen Orient. Ils soutiennent également un projet de FIFDH à Ramallah.

-Le FIFDH a lancé en juin une action de solidarité en faveur de la courageuse opposante Ye Haiyan, qui avait participé au panel consacré au film sur Ai Weiwei, Never Sorry, et qui a été emprisonnée pour avoir dénoncé les scandales d'abus sexuels d'écolières par des enseignants chinois. Elle a été relâchée le 12 juin 2013.

Un partenariat avec l'ONG Gmedia a notamment permis à de nombreux journalistes de pays sensibles d'assister au festival et au Conseil des droits de l'Homme afin de relayer l'information dans leurs pays respectifs.

Ce focus sur la solidarité internationale est un véritable succès, permettant la promotion des droits humains spécifiquement dans ces régions sensibles et encourageant l'engagement citoyen en faveur des droits humains, particulièrement en ce qui concerne la solidarité nécessaire avec les pays du Sud et de l'Est.

Pour plus de détails, se référer au bilan du programme solidarité en annexe.

Prestation 2 : Information/sensibilisation du public sur les problématiques liées aux droits humains

Objectif 1 : Accroître le nombre de citoyens informés et sensibilisés aux problématiques de droits humains

Le public du Festival croît chaque année de manière exponentielle. En 2013, toutes les séances étaient comblées, et des salles ont dû être triplées, voire quadruplées, pour les soirées consacrées à la Russie, à la Chine et à la Syrie. On a vu également un engouement extraordinaire des jeunes.

Il s'agit véritablement d'un événement au cœur de la Genève internationale, qui rassemble grand public, cinéphiles, jeunes, diplomates, journalistes, victimes, ONG et financiers.

Objectif 2 : Promouvoir l'ouverture à d'autres réalités, d'autres modes de vie et d'expression afin de favoriser la solidarité internationale

Cf. bilan complet du programme solidarité internationale, qui détaille les soirées, les expositions, les colloques et les événements spéciaux consacrés à ce volet depuis 2011.

Le programme pédagogique, qui propose des projections et des débats choisis, organisés, et modérés spécialement pour un public scolaire, participe pleinement à cette solidarité active.

Objectif 3 : Renforcer le programme pédagogique

Le bilan complet du programme pédagogique 2011-2013 est détaillé en annexe.

Prestation 3 : Diversification des financements et rapports avec les bailleurs de fonds

Objectif 1 : Garantir le bon fonctionnement administratif du FIFDH

Depuis 2014, le FIFDH partage son administrateur avec le Festival Tous Ecrans, dans un souci de rationalisation. Le FIFDH travaille avec la même comptable depuis sa toute première édition, Nicole Mudry, qui est très expérimentée.

A noter qu'un audit externe a été réalisé à l'été 2013 et n'a pas relevé de failles dans la gestion administrative et des ressources humaines du Festival.

Objectif 2 : Diversifier les financements

Chaque année, de gros efforts ont été faits en direction des partenaires privés pour diversifier les financements du FIFDH. Pour l'édition 2014, nous avons engagé une personne spécialisée dans la recherche de fonds et de partenariats.

Nous avons constaté que le Cercle des Amis du FIFDH constitue un excellent levier pour les fonds privés, tout en apportant des recettes propres.

On peut ainsi citer parmi les nouveaux sponsors en 2013 :

La Fondation OAK, Humanitas Charity, Enfants du Monde, la Fondation Womanity, TRIAL, la Fondation Barbour, la Fondation pour Genève et J Call.

Et en 2014, où le FIFDH a salarié une chargée de recherches de fonds :

L'Union Européenne, la Fondation Philantropia, la Fondation Swissperform, la Bâloise, le Fonds Mécénat SIG, Caran d'Ache, Pro Victimis, Médecins sans Frontières, Dialogai, l'Université de Genève et Avocats sans Frontières.

De nombreuses fondations se sont déclarées intéressées à soutenir le Festival dès 2014, et des démarches seront faites dans ce sens.

Objectif 3 : Entretenir les échanges d'informations et le dialogue avec les bailleurs de fonds

Le dialogue avec les bailleurs de fonds est constant, et on peut constater une grande fidélité des soutiens financiers du FIFDH à travers les années.

Objectif 4 : Donner une visibilité à la contribution du Canton et de la Ville

Comme mentionné plus haut, le soutien de la Ville et du Canton a été indiqué (logo et mention) sur tous les supports de communication : affiches F2 et F4, affichettes programmes, catalogues, site web (avec hyperlink), sur les totems disponibles à la Maison des Arts du Grütli et à l'Auditorium Ardit, ainsi que lors des cérémonies d'ouverture et de clôture du Festival. Tous les logos ont été validés par les services de communication compétents.

Les conseiller-e-s administratifs-ves et conseiller-e-s d'Etat ont été invité-e-s à prononcer une allocution lors des cérémonies d'ouverture et de clôture, ainsi que lors de certaines soirées thématiques.

A chaque édition, plusieurs soirées « un film, un sujet, un débat » ont été co-présentées par la DGVS, la Solidarité Internationale ou encore Agenda 21.

3. Conclusion et perspectives

Commentaires du FIFDH

En 2013, le FIFDH franchit un cap décisif et obtient une consécration médiatique tant en termes qualitatifs qu'en termes quantitatifs. Emblème de cette édition « record » : dans ses éditions du 9 mars, le journal « Le Temps » évoque en première page, une « recette gagnante » et souligne le succès ainsi que « tous les records d'audience » de cette édition 2013.

Il est ainsi reconnu que les valeurs fondamentales concernent toutes les couches de la société, en particulier les nouvelles générations, qui étaient présentes en grand nombre. Un succès qui démontre la place unique qu'occupe désormais ce festival à Genève et l'engouement du public, toutes générations confondues, pour la création artistique et les débats liés aux droits humains.

Avec des films en première vision (premières suisses, européennes et mondiales), en faisant se côtoyer les plus grands cinéastes internationaux comme Rithy Pahn, Abderrahmane Sissako ou encore Robert Guédiguian, avec les talentueux cinéastes suisses (en 2014 par exemple Nicolas Wadimoff, Juan Lozano, Luc Schaedler, Daniel Schweizer et Frédéric Baillif), avec des débats et des actions de solidarité, le FIFDH est un espace d'engagement ouvert à tous au cœur de Genève « Capitale internationale des droits humains ». Dix jours durant, grâce à son succès, il devient une plate-forme incontournable de dialogue pour les artistes, les cinéastes, les défenseurs des droits humains et la société civile.

Le FIFDH est aussi un festival qui devient national : en décembre dernier s'est tenue la première édition du FIFDH à Zürich, avec des événements à Bâle et Berne, et une édition au Tessin est en préparation pour 2014.

Mais au fil des ans, le FIFDH a aussi acquis une précieuse reconnaissance internationale. Ainsi, le FIFDH est mandaté par la Commission européenne et l'ONU pour programmer chaque année la célébration à Bruxelles de l'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Ce faisant, le FIFDH renforce la notoriété de Genève en Suisse, en Europe et au niveau international. La présence, chaque année à l'Ouverture du Festival, de Mme Navy Pillay, Haut Commissaire des Droits de l'Homme de l'ONU, en est également un signe.

Concernant les thématiques, l'ensemble des médias (presse écrite, télévision, radio, presse on line) a produit en 2013 un nombre d'émissions et d'articles supérieur à celui des précédentes éditions. L'augmentation de la présence du festival en prime time (télévision, radio RTS) renforce l'audience du FIFDH au niveau national. Cette augmentation est en lien avec celle du nombre d'événements au sein du festival. Elle est également due à un travail de relance constant et ciblé en fonction de l'actualité. L'intérêt des media demeure cependant aléatoire. En pleine intervention française, certaines thématiques comme le Mali n'ont pas suscité autant d'intérêt que l'Ouzbékistan, sujet pourtant moins présent en une des journaux durant la même période.

La visibilité et la communication du festival ont pu être largement développées afin de capitaliser sur son potentiel de mobilisation et de sensibilisation, avec notamment :

- La création d'un nouveau poste de communication et relations publiques, permettant notamment de mieux toucher les milieux de « prescripteurs » ;
- La création d'un nouveau poste de chargée du fundraising, afin de diversifier les sources de financement et entretenir des bonnes relations avec les bailleurs de fonds ;

- L'extension de la couverture publicitaire, avec notamment une plus large diffusion dans tous les cinémas de Suisse et dans les lieux publics (gare de Genève, gare de Lausanne, Aéroport de Genève) ;
- Le développement de nouveautés dans les partenariats médias tels que Le Temps (soutien d'événements ponctuels en cours d'année), Euronews (reportages images), Courrier international (pages spéciales FIFDH), G-media (présence de journalistes étrangers), le Huffington Post (tribunes spéciales FIFDH), Dailymotion (page dédiée en « une ») ;
- Une présence accrue sur les réseaux sociaux.

Pour les prochaines années, le FIFDH souhaite s'agrandir, en invitant plus de personnalités étrangères, en développant la capacité d'accueil des salles, en offrant des traductions en plusieurs canaux linguistiques pour permettre à des invités de débattre en plusieurs langues simultanées, en s'étendant sur le terrain, avec des relais locaux, mais aussi, entre autres, en développant les activités ponctuelles en cours d'année. Cet agrandissement nécessite toutefois une recherche de financements supplémentaires.

Commentaires de la Ville et du Canton

Dès sa création en 2003, le Festival International du Film sur les Droits Humains, devenu en 2006 "Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains", a lancé sa formule: un film, un sujet, un débat, pour mettre en lumière les droits humains, ou plus exactement, pour informer, débattre et dénoncer les violations des droits de la personne et les atteintes à la dignité humaine. Il a choisi de se dérouler en même temps et face au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, comme un homme debout. Le pari d'offrir à Genève, ville d'accueil de ce Conseil et de nombreuses organisations internationales, un événement artistique de qualité qui puisse susciter la réflexion et favoriser l'engagement citoyen n'était pas gagné d'avance. La démarche demandait de l'audace, de la ténacité mais aussi d'avoir de solides convictions et une certaine dose d'optimisme.

De l'intervention militaire en Irak, en 2003, au crime de masse de la République centrafricaine en 2014, en passant par le conflit israélo-palestinien, la question de la justice face à l'histoire, les conflits oubliés, la montée du populisme en Europe, la situation des femmes et bien d'autres questions encore, le festival a affirmé son rôle de "passeur" de films et d'idées et d'agitateur, plus que jamais nécessaire, soutenu par l'engagement des artistes et de nombreuses ONG. Il a accueilli nombre de personnalités pour faire bouger le monde des décideurs, ici et ailleurs et il est salué par l'ensemble de la presse.

En 2011, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et la Ville de Genève, qui ont appuyé cette initiative dès ses débuts, ont décidé de formaliser cette collaboration par la signature d'une convention de subventionnement, afin de permettre au FIFDH de se développer tout en lui assurant une sécurité financière. Par cette décision, ils ont aussi reconnu sa démarche artistique, son travail de sensibilisation aux questions de défense et de promotion des droits humains, son rôle d'interface entre l'ONU, les ONG et la société civile et le fait qu'il participe à la visibilité de Genève en tant que capitale internationale des droits humains. Les objectifs fixés par la convention ont été atteints. Le festival a encore grandi et le public a suivi. De 20'000 en 2011 (6'000 en 2003), le nombre de festivaliers a dépassé les 25'000 en 2014, avec, et c'est un élément à souligner, un large pourcentage de jeunes. Cette fréquentation en hausse d'un public jeune démontre que l'intérêt pour les droits humains, servi par une programmation de qualité, n'est pas démodé, ni ennuyeux, bien au contraire. De plus, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport constate avec satisfaction que le programme pédagogique soutenu contribue de manière pertinente, au moyen d'un programme complet spécialement adapté aux élèves, à susciter et à nourrir la réflexion autour de thématiques liées aux droits de l'homme. L'évolution, durant les 4 années de la convention, de la fréquentation des projections scolaires suivies

de discussions avec des spécialistes et acteurs de terrain démontre le bien-fondé de la formule retenue.

Quant aux perspectives d'avenir, elles sont axées sur le renforcement et l'ouverture. Ainsi, le FIFDH propose de collaborer plus étroitement avec ses partenaires académiques et d'étendre ses partenariats avec les milieux économiques, culturels et politiques, ainsi qu'avec les acteurs de la Genève internationale. Il entend également avoir une portée nationale plus marquée en organisant des FIFDH à Zürich et à Lugano. Pour améliorer sa visibilité dans le monde, il souhaite professionnaliser les activités liées à la communication. Son programme scolaire et sa dimension intergénérationnelle seront renforcées, sa collaboration avec les Hautes Ecoles de cinéma en Suisse romande (HEAD, ECAL) accentuée. Enfin, le FIFDH prévoit la création d'une fondation de droit fédéral, un renforcement de sa gouvernance et une optimisation de son système de contrôle interne.

Il n'est donc pas étonnant que les collectivités publiques souhaitent renouveler leur partenariat avec le FIFDH. Malgré le départ de Léo Kaneman, membre fondateur du FIFDH, à la fin de l'année 2014, le Canton et la Ville ont confiance dans la relève qui se prépare, d'autant plus que M. Kaneman restera dans les parages en tant que président d'honneur, un titre amplement mérité pour tout le travail accompli en faveur du cinéma et des droits humains.

Annexe 1 : Tableau de bord

	Prestations/Objectif /Indicateurs	Valeur cible 2011	valeur 2011	Valeur cible 2012	valeur 2012	Valeur cible 2013	valeur 2013	Valeur cible 2014	valeur 2014
Prestation 1 : Organisation d'un festival/forum international sur les droits humains à Genève									
1	Promouvoir et défendre les droits humains et contribuer à faire de Genève un pôle international des droits humains Assurer la visibilité du festival dans les médias								
	Organisation d'un festival de films/forum international axé sur les droits humains	1	1	1	1	1	1	1	1
	Nombre de participations du FIFDH à d'autres événements en lien avec la défense et la promotion de droits humains	8	12	8	12	10	12	12	12
	Nombre d'ONGs, d'institutions internationales, de personnalités politiques ou autres et de défenseurs des droits humains invités au festival (essayer de respecter la parité)	90	87	90	95	100	100	100	120
	Organisation d'une compétition internationale de films dans le cadre du festival	3	3	3	3	4	4	4	5
	Nombres d'actions réalisées auprès des instances nationales et internationales (ONU) dans le cadre du festival	15	15	15	14	15	21	20	19
	Nombre de partenariats avec médias nationaux/ internationaux	15	15	18	19	18	19	20	21
	Nombre d'émissions radio/tél, de revues de presse et d'articles sur le festival diffusés dans les médias	220	230	240	280	260	280	260	290
2	Encourager la création artistique, en particulier celle issue de pays de l'Est et du Sud, au service des droits humains								
	Nombre total de films projetés	45	46	50	50	50	51	50	49
	Pourcentage de films présentés en avant-première	10%	11%	10%	18%	15%	11%	12%	14%
	% de films réalisés par des réalisateurs/rices de l'Est/du Sud	25%	20%	30%	24%	30%	40%	35%	57%
	Nombre de réalisateurs/trices invités au festival	12	16	15	17	15	24	20	24
	Nombre de prix décernés	5	5	5	5	5	6	6	6

	Prestations/Objectif /Indicateurs	Valeur cible 2011	valeur 2011	Valeur cible 2012	valeur 2012	Valeur cible 2013	valeur 2013	Valeur cible 2014	valeur 2014
	Nombre de formations destinées à de jeunes réalisateurs/trices	2	1	4	1	4	0	1	1
	Nombre de manifestations artistiques (expos, concerts...) organisées pendant le festival	3	3	4	4	4	5	4	6
3	Développer des initiatives de solidarité et de partenariats/réseaux, notamment avec les pays de l'Est et du Sud								
	Nombre d'ONGs/d'institutions partenaires du FIFDH qui participent activement à son organisation	18	19	20	22	22	24	24	25
	Nombre de partenariats avec d'autres festivals	25	32	30	32	30	35	35	37
	Actualisation site internet	6	9	8	12	10	12	12	12
	Nombre d'actions concrètes et solidaires (soutien à des petites ONGs)	13	12	15	14	15	12	15	15
	Prestation 2 : Information/sensibilisation du public sur les problématiques liées aux droits humains								
1	Accroître le nombre de citoyens informés et sensibilisés aux problématiques de droits humains								
	Nombre de spectateurs (festivaliers)	18000	20000	19000	21000	20000	23000	24000	26000
	Nombre de films projetés avec débat en présence d'invités	18	18	20	20	20	21	20	21
2	Promouvoir l'ouverture à d'autres réalités, d'autres modes de vie et d'expression afin de favoriser la solidarité internationale								
	Nombre de colloques organisés	4	4	4	3	5	4	5	4
	Nombre de visites sur le site internet (p.a.)	160000	220000	170000	240000	180000	200000	200000	250000
	Nombre de mesures facilitant l'accès pour tous aux projections (abonnements...)	5	5	5	5	5	5	5	5
3	renforcer le programme pédagogique								
	Nombre d'établissements engagés dans le programme	20	23	30	24	40	24	30	31
	Nombre d'élèves ayant suivis les séances scolaires	650	944	800	803	900	1043	1000	1317

	Prestations/Objectif /Indicateurs	Valeur cible 2011	valeur 2011	Valeur cible 2012	valeur 2012	Valeur cible 2013	valeur 2013	Valeur cible 2014	valeur 2014
	Nombre de projections scolaires pour les jeunes	10	11	10	11	12	12	12	14
	Nombre de projections avec débats en présence d'invités	10	11	10	11	12	12	12	14
	Nombre de concours organisés	1	1	1	1	1	1	1	1
	Jury des jeunes	1	1	1	1	1	2	2	2
Prestation 3 : Diversification des financements et rapports avec les bailleurs de fonds									
1 Garantir le bon fonctionnement administratif du FIFDH									
	Elaboration d'une stratégie sur quatre ans	1	1	1	1	1	1	1	1
	Etablissement d'un plan financier sur 4 ans avec un système de contrôle interne adapté	1	1	1	1	1	1	1	1
	Pourcentage d'affectation des ressources pour la gestion administrative	12%	13%	12%	12%	12%	12%	12%	10%
	Organisation de l'assemblée générale de l'association du FIFDH et rapport financier audité	1	1	1	1	1	1	1	1
2 Diversifier les financements									
	Pourcentage fonds propres / recettes, billetterie, ventes diverses	5%	8%	7%	8%	8%	7%	8%	8%
	Nombre total de bailleurs de fonds (y compris les signataires de la convention)	22	17	24	20	26	32	30	34
	Pourcentage de bailleurs de fonds privés/publics (chiffre % public)	38%	44%	38%	54%	38%	47%	38%	44%
3 Entretien des échanges d'informations et le dialogue avec les bailleurs de fonds									
	Organiser une rencontre avec les signataires de la convention	1fois par an							
	Remise des états financiers, son rapport d'activités intégrant le tableau de bord	au plus tard le 31 juillet de chaque année							
	Remise des comptes audités et du rapport des réviseurs	Au plus tard le 30 septembre de chaque année							
	Remise du plan financier 2015-2018 dans les délais	Au plus tard le 31 octobre 2013							

	Prestations/Objectif /Indicateurs	Valeur cible 2011	valeur 2011	Valeur cible 2012	valeur 2012	Valeur cible 2013	valeur 2013	Valeur cible 2014	valeur 2014
4	Donner une visibilité à la contribution du Canton et de la Ville de Genève								
	Mention du soutien du canton et de la Ville de Genève dans tous les supports publicitaires et audiovisuels	Réalisé	OK	Réalisé	OK	Réalisé	OK	Réalisé	OK

Annexe 2 : Tableau comparant le plan financier et les comptes

CHARGES	prev 2011	effectif 2011	prev 2012	effectif 2012	prev 2013	effectif 2013	prev 2014	effectif 2014
Charges de personnel (salaires et charges sociales)	397'500	383'210	400'000	390'600	420'000	517'570	425'000	530'611
Prix festival	21'000	20'260	21'000	21'750	21'000	30'000	21'000	32'596
Logistique et infrastructures	112'000	115'410	122'000	147'740	127'000	137'680	127'000	145'290
Location et transport de films	15'000	7'830	17'500	13'600	18'500	14'486	18'500	21'178
Frais d'organisation	35'000	20'379	40'000	37'980	45'000	46'050	45'000	45'000
Frais de réception	25'000	33'740	30'000	43'620	32'500	46'870	32'500	26'133
Frais d'invitations	65'000	49'050	70'000	96'710	75'000	97'520	75'000	85'447
Frais de publicité et imprimés	80'000	76'350	83'000	93'270	86'000	215'390	88'000	186'183
Honoraires de tiers et défraiements	55'000	71'790	60'000	52'290	62'000	14'705	64'000	42'956
Frais divers du Festival	35'000	35'650	37'500	32'851	40'000	76'217	40'000	40'933
Frais événements ponctuels	20'000	10'990	23'000	23'540	25'000	24'367	25'000	35'953
Frais de fonctionnement	64'500	91'800	66'000	62'400	67'000	68'820	68'000	60'095
Locaux - contrepartie subvention en nature Ville	8'368	8'634	8'368	8'655	8'368	8'390	8'368	8'389
Frais de comptabilité et révision	35'000	12'300	35'000	16'530	36'000	13'982	36'000	27'960
Imprévus	35'000	0	35'000	0	35'000	0	35'000	0
TOTAL	1'003'368	937'393	1'048'368	1'041'536	1'098'368	1'312'047	1'108'368	1'288'724
REVENUS	prev 2011	effectif 2011	prev 2012	effectif 2012	prev 2013	effectif 2013	prev 2014	effectif 2014
SUBVENTIONS PUBLIQUES	37%	44%	39%	50%	38%	44%	37%	45%
Ville de Genève : DCS	125'000	125'000	125'000	125'000	125'000	125'000	125'000	125'000
Ville de Genève (DCS): subventions autres						13'080		
Ville de Genève : DGVS	-	40'000	-	100'000	-	100'000	-	110'000
Ville de Genève (CA)	6'000	6'000	6'000	4'000	6'000	4'000	6'000	4'010
Ville de Genève (en nature)	8'368	8'634	8'368	8'655	8'368	8'655	8'368	8'655
Canton de Genève : DSPE / PRE	90'000	90'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Canton de Genève : PRE (divers hors convention)	-	-	-	-	-	-	-	3'500

Rapport d'évaluation de la convention de subventionnement 2011-2014 du FIFDH

Canton de Genève : DIP	45'000	45'000	65'000	75'000	65'000	65'000	65'000	65'000
Canton de Genève - événements Suisse alémanique	-	-	-	-	-	10'000	-	-
Confédération : DFAE	100'000	100'000	100'000	100'000	110'000	100'000	110'000	125'000
Confédération : DFAE - événements Suisse alémanique	-	-	-	-	-	40'000	-	50'000
	374'368	414'634	404'368	512'655	414'368	565'735	414'368	591'165
SUBVENTIONS PRIVEES								
	52%	42%	50%	35%	49%	28%	49%	26%
Loterie romande	480'000	350'000	480'000	300'000	480'000	300'000	480'000	300'000
OMCT	5'000	5'000	5'000	12'570	5'000	6'658	5'000	5'000
FIDH	5'000	5'025	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000
Amnesty International	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	-
OIF (France & Suisse)	30'000	33'500	30'000	45'000	45'000	45'000	45'000	40'000
	525'000	398'525	525'000	367'570	540'000	361'658	540'000	350'000
SPONSORS ET FONDATIONS								
	5%	5%	6%	6%	7%	21%	7%	20%
Cercle des amis FIFDH	5'000	6'680	10'000	5'360	15'000	3'820	15'000	4'095
Autres fondations / sponsors	48'000	41'166	48'000	54'890	58'000	261'300	58'000	257'922
	53'000	47'846	58'000	60'250	73'000	265'120	73'000	262'017
RECETTES								
	5%	8%	6%	9%	6%	7%	7%	9%
Produits divers	11'000	7'155	16'000	23'880	21'000	13'611	26'000	41'076
Recettes	40'000	72'200	45'000	71'170	50'000	75'325	55'000	82'098
	51'000	79'355	61'000	95'050	71'000	88'936	81'000	123'174
TOTAL	1'003'368	940'360	1'048'368	1'035'525	1'098'368	1'281'449	1'108'368	1'326'356

RESULTAT	2'914	-8'975	-30'610	37'632
-----------------	--------------	---------------	----------------	---------------

cumulé 2011-2015	2'914	-6'061	-36'671	961
-------------------------	--------------	---------------	----------------	------------

Annexe 3 :

Autres annexes remises par le FIFDH à la Ville et au Canton :

- Bilan global 2011
- Bilan global 2012
- Bilan global 2013
- Bilan global 2014
- Bilan du programme pédagogique 2011-2013
- Bilan du programme solidarité 2011-2013